LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE, **QU'EST-CE QUE** ÇA CHANGE?



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET 22 MARS 2020

- Fiabilisation des listes électorales
- Possibilité de vérifier sur internet sa situation électorale
- Inscription possible sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020
- Généralisation de l'inscription en ligne dans toutes les communes françaises



